

Montréal, le 25 avril 2024

Madame la Directrice du Palais de Justice de Montréal,
Madame la Coordinatrice du Bureau des interprètes,

Suite à plusieurs tentatives et demandes entreprises il y a deux ans pour une révision des modalités de rémunération applicables à l'engagement d'un interprète ou d'un traducteur par le Ministère de la Justice (Annexe 4 de la directive A-6), nous, les interprètes, constatons que rien n'a changé à ce jour.

Vous nous avez indiqué avoir envoyé vos recommandations pour nous soutenir au Conseil du Trésor qui n'a donné aucune réponse à nos demandes.

Pour rappel, le taux de rémunération n'a pas été augmenté depuis 17 ans et pendant ce temps l'inflation a augmenté de plus de 30%.

De son côté, la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié du Canada a récemment augmenté son taux horaire de plus de 50%.

Qu'est-ce que le Conseil du Trésor attend pour nous considérer ?

Nous avons donc décidé d'agir en conséquence en organisant une journée d'action en guise de protestation.

Ainsi, le 10 mai 2024, nous refuserons collectivement toute assignation dans les Palais de justice du Québec.

Nous espérons ainsi être entendus et respectés comme il se doit.

Bien à vous